

Projet à débattre

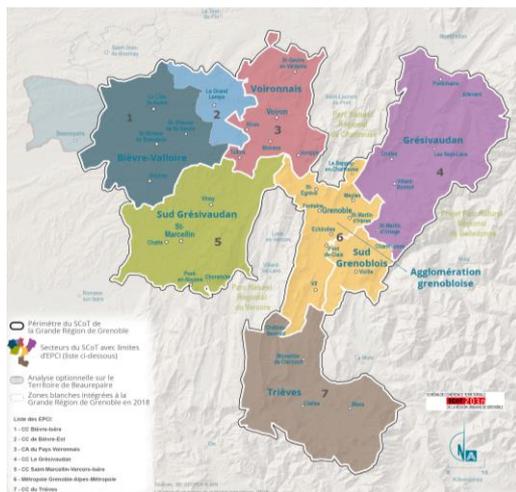
SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

Comité syndical

Séminaires bilan / évaluation du SCoT



1. Débrief des séminaires :

- du 5 juillet « Equilibre des territoires »
- du 27 septembre « La GREG en transitions : énergétique, écologique, climatique »

2. Préparation du séminaire du 6 novembre « Attractivité et modèle de développement »

DÉBRIEF DES SÉMINAIRE DU 5 JUILLET ET DU 27 SEPTEMBRE

- 1. RAPPEL DES PROGRAMMES DES MATINÉES ET DÉBRIEF EN QUELQUES CHIFFRES**
- 2. ISSUS DES DÉBATS**
 - Quelles évolutions des grandes orientations du SCoT envisager ?
 - Constats partagés
 - Quels SCoT et EP SCoT pour demain ?
 - Identification de sujets complémentaires

I. Préalables

Éléments introductifs

Amorce : l'équilibre des territoires : que met le SCoT derrière ce terme ?

II. Apports d'éléments éclairant le bilan / débats autour des questions suivantes :

1. Mise en bouche sur l'autonomie de fonctionnement des territoires de la GREG
2. Rééquilibrage du développement entre l'agglomération et les autres secteurs de la GREG ?
 - 2.1. Une « production de logements répartie de façon plus équilibrée » (rappels)
 - 2.2. Un « développement économique équilibré »
 - 2.3. Un « rééquilibrage et une polarisation de l'offre commerciale »
 - 2.4. Une « offre de déplacements contribuant à une organisation plus équilibrée des territoires »

III. Récapitulatif - Penser le fonctionnement et le devenir de la GREG dans un contexte en évolution

★ *Diapositives
présentées*

I. Préalables

Éléments introductifs

Amorce : quelles évolutions de contexte ?

II. Apports d'éléments éclairant le bilan / débats autour des questions suivantes :

1. Transition énergétique : comment changer de braquet ?
2. Vulnérabilité, adaptation et résilience des territoires
3. Transition écologique et valorisation des ressources
4. Agriculture - Consommation - Stratégie alimentaire

III. 1^{ères} pistes d'évolution du système SCoT

IV. Conclusion



> En termes de présence le 5 juillet = 48

- 19 élus
 - 2 représentants de la DDT
 - 10 techniciens des EPCI (en plus de l'EP SCoT, de l'Agence...)
- > Des absents : certains VP économie et commerce notamment

> En termes de présence le 27 septembre = 58

- 23 élus
 - Secrétaire général de la Préfecture
 - 5 représentants de la DDT
 - 13 techniciens des EPCI (en plus de l'EP SCoT, de l'Agence...)
- > Une bonne représentation des VP concernés par la « transition »

➤ Des participants impliqués et attentifs, une bonne écoute des uns et des autres et un état d'esprit constructif

> En termes de contenu proposé

Une satisfaction exprimée sur :

- Un meilleur équilibre constat-débat.
- Des analyses techniques, illustrations aux différentes échelles et enseignements claires et explicites.

Le débat final prévu le 5 juillet « **Penser le fonctionnement et le devenir de la GREG dans un contexte en évolution** » n'a pas eu lieu.

Un manque de capacité de « synthèse à chaud » sur les évolutions à porter au SCoT et sur la place de l'EP SCoT...

... d'où la nécessité que cette synthèse soit retravaillée en bureau et/ou Comité syndical, en préparation de la délibération de fin d'année.



- > Une montée en puissance des débats. Les élus prennent appui sur les constats qu'ils partagent pour se projeter.
- > La reconnaissance de l'inter-dépendance des territoires, du besoin d'une Métropole dynamique pour l'ensemble de la GREG, d'une meilleure valorisation des ressources énergétiques, naturelles et humaines (présentielles) en lien avec les besoins du territoire.
- > La reconnaissance de ce vaste périmètre de la GREG pour partager une stratégie d'adaptation au changement climatique
- > Un constat partagé de réussites sur : la production et la polarisation de la production de logements, la TVB, la protection des espaces agricoles, naturels et forestiers, des ressources en eau...
- > Un constat partagé en demi-teinte sur l'encadrement du commerce (CDAC), sur la réduction des GES, sur la structuration d'une grande AOT, la mise en œuvre du SCoT en matière de prévention de l'exposition de la population aux pollutions...
- > Un constat partagé d'échec sur l'ambition du PADD sur le rééquilibrage des emplois entre la Métropole et les autres EPCI (leviers limités sur la conjoncture économique), la gouvernance économique inter-EPCI (exemple de VEGA)...



- > L'inter-territorialité au cœur des interventions. L'importance de « jouer collectif » (y compris public/ privé) pour s'assurer des leadership dans des secteurs d'activités. L'importance d'associer à la stratégie de développement de la GREG un marketing territorial performant.
- > Des échanges sur la mise en adéquation objectifs, leviers et moyens des politiques publiques ; sur l'amélioration de la complémentarité entre le SCoT (nécessaire) et les outils / instances de mise en œuvre (EPCI, pôle métropolitain,...).
- > Des divergences sur les outils inter-territoriaux à développer et sur la manière de les porter :
 - des approches intégratrices multithèmes,
 - des démarches thématiques n'impliquant que les EPCI directement concernés (sortant même, au besoin, du périmètre SCoT),
 - vers un outil SCoT / Inter SCoT (Rovaltain, Nord Isère, Oisans, Métropole Savoie, Matheysine, massifs),
 - vers un « SCoT à la carte » ciblant les questions ayant du sens à être traitées ensemble...
- > Des échanges à approfondir sur les cohérences possibles / souhaitables entre emploi, habitat, commerces-services-équipements et déplacements : quel niveau d'ambition, quels leviers mobilisables pour atténuer, à la source, l'allongement des déplacements quotidiens et la dépendance automobile... ?

> Sur le contenu des orientations du SCoT :

- Faire entrer bien être et qualité de vie comme clé de lecture.
- Réinterroger le SCoT en matière de résilience (climatique, économique, sociale...).
- Stratégie d'adaptation au changement climatique.
- Que la stratégie de développement économique soit au service de l'attractivité globale du territoire et intègre une approche par filière économique.
- Redynamisation des centre-bourg dans une logique transversale.
- Modalités de mise en œuvre de projets de formes urbaines de qualité adaptées aux contextes.
- Localisation / répartition des équipements.
- Encadrement des projets commerciaux à travers des critères d'implantation plus qualitatifs.
- Conforter l'opérationnalité du SCoT en matière de nature en ville et sa transversalité
- Modalités d'implication des acteurs : Département, maîtres d'ouvrages des grands équipements, des infrastructures, partenariat public/privé/ associatif...

> Sur le système SCoT

- Un SCoT / un EP SCoT plus coordinateur ?
- Un SCoT / un EP SCoT plus intégrateur ?
- Un SCoT / un EP SCoT plus contributeur :
 - Par rapport aux documents qui doivent être compatibles et avec lesquels il doit être compatible ?
 - Dans l'initiation des politiques publiques relais du SCoT ?
 - Dans le dialogue et les initiatives inter-territoire ?
- Un SCoT / un EP SCoT plus animateur de la réflexion permanente sur la stratégie grand territoire?

1. Temps introductifs

« Attractivité et modèle de développement de la GREG – quelles évolutions du SCoT ? »

2. Grande attractivité de la GREG et capacité de résilience - Apports d'éléments éclairant le bilan et les débats [9h15/10h50]

1. Bilan / évaluation de la mise en œuvre du SCoT sur la grande attractivité *[Agence d'urbanisme]*
2. Evolutions du système économique local *[Magalie Talandier]*
3. Quelles capacités de résilience de la GREG ? *[Magalie Talandier]*

3. Ateliers [10h50/12h30]

Atelier 1 - Comment faire évoluer le modèle de développement de la GREG / Quelles évolutions faire porter au SCoT ? *[animation Magalie Talandier- Agence]*

Atelier 2- Vers quoi et comment faire évoluer la gouvernance territoriale ? *[animation Martin Vanier]*

4. Quel rebond de la GREG ? [13h45/16h]

1. Restitution des 2 ateliers par un rapporteur élu
2. Table-ronde - Vers quoi et comment faire évoluer le SCoT : périmètre / outils ? *Interpellation Y. Ollivier, expression de chaque représentant EPCI, de l'Etat*

5. Conclusion et perspectives [16h/16h15]

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ?

- > Faut-il faire évoluer **les objectifs chiffrés** en termes de volume et de répartition territoriale de la production de logements ? → *Pas de remise en cause. Bilan positif. Un SCoT adapté à tous les territoires même s'il s'applique différemment. Une vigilance sur la conso d'espace.*
- > Quelle place donner à la **réhabilitation** pour mieux répondre aux enjeux de transition énergétique ? → *Expression d'un besoin de mieux traiter ces aspects.*
- > Les objectifs quantitatifs et la répartition macro de la production nouvelle répondent-ils aux problématiques rencontrées par les projets des collectivités en termes de **formes urbaines, densification** ? → *Expression du besoin de conforter l'appui aux collectivités sur ces aspects pour la mise en œuvre dans les DUL, projets urbains, projets immobiliers.*
- > Les objectifs quantitatifs et la répartition macro de la production nouvelle répondent-ils aux **nouvelles problématiques liées à la densification, aux divisions parcellaires** ? → *Expression du besoin de conforter l'appui aux collectivités sur ces aspects.*
- > Aurait-on matière à aborder la question intergénérationnelle à l'échelle de la GREG et de réfléchir à des compléments à intégrer au SCoT, en lien avec la capacité des PLH et PLUi de les mettre en œuvre ? → *Expression du besoin de nouvelles méthodes, pour « mieux habiter », réhabiliter l'existant, l'intergénérationnel...*

Comment organiser la subsidiarité entre le SCoT, les PLUi et les politiques sectorielles (foncières, économiques, commerciales, de biodiversité) ?

→ *Satisfaction vis-à-vis de l'utilité du SCoT pour les DUL. Expression de la volonté d'aller plus loin sur ces questions.*

A-t-on le bon outil ?

→ *Peu abordé.*

QUELLES ÉVOLUTIONS DES ORIENTATIONS SCOT ET MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE (YC POLITIQUES PUBLIQUES) ENVISAGER SUR LES LOGEMENTS ?

SCoT 2030

Orientations à conserver ?



Orientations nécessitant des évolutions de mise en œuvre substantielles

- > L'enjeu = moins de remettre en cause les principes et orientations phares du SCoT en matière d'habitat (équilibres territoriaux, polarisation et hiérarchie des pôles, économie d'espace, mixité sociale) que d'ajuster/actualiser les objectifs territorialisés de production de logement.

Orientations à revisiter / réviser ?

- > L'orientation du volume global de production et des pôles pour prendre en compte le nouveau contexte démographique (tassement de la baisse de la taille des ménages, renouvellement...) et la rendre plus compatible avec la réalité des marchés immobiliers ?



- > Comment passer de la lutte contre la périurbanisation à un confortement des développements endogènes des secteurs dans une vision globale du développement de la GREG et des complémentarités ? Comment conforter l'attractivité des bourgs principaux pour éviter la périurbanisation interne au sein des secteurs ?

- > Les objectifs chiffrés de rattrapage de logement social à retravailler* > passer à des orientations plus qualitatives, en lien avec les porteurs de PLH ?



- > Les orientations sur la réhabilitation notamment pour mieux répondre aux enjeux de transition énergétique ?

Orientations à créer ? Rôle du SCoT à développer ?



- > Compléter les objectifs quantitatifs et la répartition macro de la production nouvelle de logements:
 - Par des objectifs qualitatifs pour conforter les collectivités dans des formes urbaines, densification, divisions parcellaires à travers la mise en œuvre de leurs DUL, des projets urbains et projets immobiliers.
 - Comment mieux aider « le faire » : créer des scènes de débat à l'échelle GREG, partager, échanger sur le mode de faire coordination des politiques



Doit-on continuer dans la même direction? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ? Quelle gouvernance ?

- > Faut-il continuer d'avoir des objectifs de rééquilibrage sur la création d'emplois ? Faut-il favoriser la diffusion du développement économique entre secteurs ?
- > L'emploi présentiel peut-il tirer l'activité économique, être un levier pour le rééquilibrage des emplois en lien avec l'armature urbaine et le confortement de l'activité en centre-bourg ? Comment l'optimiser dans le cadre du SCoT ?
- > Quelles sont les problématiques économiques interterritoriales qui méritent d'être partagées à l'échelle GREG ? Est-ce que le SCoT doit vérifier et aider à la concordance / cohérence des stratégies économiques des différents territoires ? Qui doit donner les grandes orientations stratégiques à l'échelle GREG ?
- > Faut-il continuer sur des objectifs globaux sur le foncier économique ou privilégier une approche des ambitions par secteur d'activité économique ? Peut-on mettre en place des dispositifs de coopération pour l'accueil de certaines activités économiques à l'échelle de la GREG ?

Témoignages et débats

Partage de la faiblesse des leviers du SCoT pour agir (« est-ce que le SCoT peut faire quelque chose ») notamment sur le productif ; que le bon fonctionnement du « cœur de chauffe » est primordial (effets d'entraînement d'une métropole dynamique). Ne pas se focaliser sur le rééquilibrage.



« On a plus la main sur le présentiel ». « Le présentiel d'aujourd'hui peut être le productif de demain »

Des coopérations existent déjà (salons immobiliers, French Tech, pôles de compétitivité) > comment les généraliser et/ou les intégrer dans une stratégie économique globale, à définir à l'échelle GREG ? Comment développer des stratégies de coopérations sur certaines thématiques ?

Expression du besoin de définir des ZAE stratégiques à l'échelle GREG avec un « droit de regard » commun

Orientations à conserver ?

- > Maintenir et si possible améliorer le poids actuel des emplois localisés dans les espaces urbains mixtes

Orientations à revisiter / réviser ?

- > Comment faire évoluer l'objectif de rééquilibrage dans la répartition territoriale des nouveaux emplois créés ?
-  > Comment approfondir le positionnement stratégique > et faire le lien avec les projets de territoire et le marketing territorial lié ?
-  > Comment revoir la répartition des surfaces maximales de foncier ? > à revoir et enrichir d'objectifs d'optimisation du foncier économique, de travail sur les mutations...

Orientations à abandonner ?

- > Assurer une meilleure autonomie des secteurs.

Orientations à créer ? Rôle du SCoT à développer ?

-  > Définition de ZAE stratégiques qui devront recevoir en priorité les activités exogènes et les activités liées aux filières d'excellence ? Posture d'impulsion ou d'encadrement ?
-  > Quelle organisation de l'action foncière (dont le portage foncier long terme) pour mettre en œuvre la stratégie ?
-  > Qualité d'aménagement des ZAe ? Rôle des zones économiques et commerciales dans la transition énergétique (lien avec séminaire 3) ?

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ?

> Comment rendre le SCoT plus agile pour faciliter les opportunités de développement commercial et, a contrario, pour remettre en cause des projets dont l'opportunité est devenue discutable ?



> Comment faire évoluer les ZA qui accueillent du commerce aujourd'hui :

- Hors ZACOM (ou en ZACOM 3) : « pourrissement » ou mutation ?
- En ZACOM 2 : comment créer de nouvelles centralités urbaines ? Spontanées ou bénéficiant d'investissements publics ?



> Quelles prescriptions pour une meilleure insertion urbaine des projets? Quelle ingénierie d'accompagnement de ces projets commerciaux en centralité urbaine, au-delà de la qualité architecturale ?



Témoignages et débats

Dans leurs rôles actuels, les SCoT ne sont pas en mesure d'encadrer le commerce seul. La mise en comptabilité des DUL, encore partielle sur la GREG n'a pas permis au SCoT d'agir efficacement. Sa philosophie n'a pas toujours été suivie : 1 projet de création sur 4 a été accepté en dépit de l'avis défavorable du SCoT.

Le développement de gros projets impactent de manière conséquente les centres-bourgs et même la ville centre : « *Notre outil SCoT manque de possibilités de défense des commerces de nos centres-bourgs* »

La question même de l'outil ZACOM réinterroge la façon dont le SCoT souhaite agir sur l'aménagement commercial à l'heure où le secteur connaît des évolutions majeures, en particulier avec le commerce en ligne. « *Pourquoi les questions commerciales devraient-elles se référer uniquement aux zones commerciales* » ? Après les problèmes de dévitalisation des centres-bourgs, « *est-ce que ce ne sont pas davantage les zones commerciales qui seront touchées par la concurrence d'Internet ?* ».

Le commerce, considéré comme une fonction fondamentale des centres-villes et centre-bourgs est fortement lié à la problématique du logement. Si aujourd'hui les élus trouvent que « *Notre outil SCoT manque de possibilités de défense des commerces de nos centres-bourgs* », c'est par une action conjointe et transversale sur la dynamisation des centres qui permettra la bonne intégration du commerce.

Au-delà de la dimension achats, ne pas occulter la dimension sociale que les équipements commerciaux peuvent être appelés à jouer

Orientations à conserver ?

- > Encadrement strict des surfaces commerciales, en particulier en périphérie des centres-villes et centres-bourgs

Orientations à revisiter / réviser ?

- > Traduction du principe de non-concurrence territoriale en matière de commerce et de développement équilibré des territoires, en tenant compte des mutations en cours ?
- > Confirmer le principe de localisation/polarisation des commerces, mais en gardant la possibilité de réinterroger au besoin l'emploi de l'outil ZACom ?

(pour éviter l'effet "zonage" qu'il peut produire dans les centres urbains)



- > Réinterroger les modalités de mise en œuvre de la distinction des typologies commerciales, entre commerce « de proximité » et de « non-proximité » ?

Orientations à créer ? Rôle du SCoT à développer ?

- > Orientations relatives à la revitalisation globale des centralités urbaines, en veillant à intégrer l'enjeu de sauvegarde du commerce dans une approche plus globale (qualité de l'offre en logements, services...)



- > Encadrement des drives



- > Orientations visant à mieux prendre en compte les aspects logistiques et notamment la gestion des derniers kilomètres



- > Devenir des zones commerciales dégradées ou dont l'appareil commercial risque de devenir obsolète au cours des années à venir ?

Orientations à abandonner ?

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ? Quelle gouvernance ?

- > Dans quelle mesure faut-il adapter les volets « déplacements » et « urbanisme-déplacement » du SCoT au regard des évolutions de contexte ?
- > Comment l'EP-SCoT (« institution fédérant les EPCI de la GREG ») peut aider à la mise en œuvre des orientations du SCoT (« document de planification »)... sachant que cette mise en œuvre dépend d'acteurs extérieurs à l'EP-SCoT et de démarches de coopérations que celui-ci ne maîtrise pas complètement ?

Témoignages et débats

« Il ne faut pas espérer une meilleure adéquation entre domicile et lieu de travail »

→ « Il y a trois grandes problématiques concernant les mobilités à l'échelle de la GREG : (1) la transition énergétique et la qualité de l'air (comment favoriser le report modal et réduire l'impact du transport routier sur la qualité de l'air), (2) le financement car on arrive au bout d'un modèle mis en place depuis 20 ans, (3) les institutions car on n'a pas moins de 5 AOM / AOT qui interviennent à l'échelle du territoire, alors que les gens attendent des liaisons fiables, rapides, avec une simplicité de tarif et de billettique »

→ « La préoccupation majeure des habitants est le transport... mais les élus sont incapables d'y répondre sous prétexte que le VT n'est pas le même »

« Le gros dossier où on a régressé, c'est le train ».

« Il y a plusieurs périmètres de pertinence pour les mobilités : AOM, SCoT et même au-delà du SCoT comme l'a montré le travail de la commission SCoT sur le covoiturage »

« L'enjeu, c'est l'intermodalité car on n'a pas sur le territoire forcément tous les modes de déplacement au même niveau ».

Orientations à conserver ?

- > **Les orientations du SCoT « hors déplacements »** qui contribuent à atténuer la poursuite de l'allongement des déplacements quotidiens et l'aggravation de la dépendance automobile....
- > **La stratégie globale d'organisation des déplacements traduite sous forme de principes et d'un schéma de dessertes et d'infrastructures** (cadre permettant à la fois l'expression des souhaits des territoires et des engagements pris par les AOM/AOT/maîtres d'ouvrages en termes de réalisation).

Orientations à revisiter / réviser ? Rôle du SCoT à développer ?

- > **Schéma de desserte et d'infrastructures** : à enrichir / adapter aux nouveaux enjeux et contextes :



- **Covoiturage et nœuds structurants d'intermodalité** (pôles d'échanges / P+R / aires de covoiturage) > capitaliser sur les travaux de la commission déplacement de l'EP-SCoT sur ces sujets.



- **Evolution des projets et démarches de réflexions stratégiques sur les déplacements conduites par les territoires** et les AOM/AOT/Maîtres d'ouvrage >> **Un processus de modification / adaptation du schéma à imaginer à date régulière** (tous les 3 ans ?) = RDV régulier à instaurer.



- **Meilleure articulation entre schéma des dessertes TC structurantes et les orientations relatives aux densités minimales près des TC et au stationnement** (définition des gares et lignes structurantes autour desquelles limiter l'offre de stationnement privatif et définir une densité mini).

- > **Densité minimale** à proximité des gares et axes TC structurant : clarifier la définition des lignes.



- > **Stationnement public et privatif** : orientations à écrire de façon plus opératoire en s'appuyant sur l'expérience des PLUi

Orientations à abandonner ?

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir ? Quelle gouvernance énergétique développer à l'échelle GREG ?

- > Le SCoT doit-il aller jusqu'à afficher des objectifs quantifiés ? Des préconisations à mieux articuler avec les bénéfices attendus ? Une stratégie à compléter ? →
- > Le SCoT doit-il favoriser le développement de la production d'énergie renouvelable. Des potentiels à identifier ? Des orientations à inscrire dans le SCoT ?
- > Doit-il coordonner les initiatives, les coopérations à développer entre les territoires consommateurs et les territoires potentiellement producteurs d'énergies renouvelables ?
- > Quelles actions coordonnées pour attirer les opérateurs, dialoguer avec les énergéticiens ?
- > **Le SCoT doit-il mettre en place des instances facilitatrices ? (non débattu)**

Témoignages et débats

« Par rapport aux objectifs du 3X20, les résultats ne sont pas suffisants. Il faut réinterroger nos modes de vie... »

« En matière d'ENR, il faut s'interroger sur ce que sont nos potentiels. » « Nécessité d'identifier des capacités réalistes »
« Nécessité de démystifier l'impact des éoliennes sur le paysage (nombreuses oppositions) » « Rôle pour faire comprendre l'enjeu aux citoyens... »

« Importance de l'exemplarité des collectivités en ENR »

« Vue l'inertie sur les ENR, il y aurait besoin de définir à l'échelle du SCoT un Schéma directeur énergétique à l'horizon 2050 avec une stratégie bas carbone, définissant par secteur la demande énergétique et sur la production ENR » « Rôle du SCoT pour travailler sur la complémentarités entre les territoires à l'échelle de « bassins versants de l'énergie », « exemple de la production de biogaz ».

« En matière de photovoltaïque, ne faut-il pas imposer une production par m² de surface dans les PLU ? »

« Besoin de faire sauter les verrous réglementaires »

« Rôle du SCoT pour aider au déploiement des ENR sur les ZAE »

« Les objectifs quantitatifs des PCAET ne suffisent pas > travailler sur le qualitatif »

Doit-on continuer dans la même direction ?
Comment anticiper les questions à venir dans
le SCoT ? Quelle gouvernance énergétique
développer à l'échelle GREG ?

- > Le SCoT peut-il contribuer à amplifier les politiques de rénovation énergétique des bâtiments ? →
- > Des leviers d'actions à identifier pour limiter l'impact des déplacements sur le climat. →

Témoignages et débats

« Sur le territoire de la Métropole, il faudrait accélérer le rythme de rénovation des bâtiments pour atteindre les objectifs... » « Que vont devenir les maisons des années 70, à faible qualité énergétique ? »

« Rôle du SCoT important sur le partage d'informations, l'échange d'expériences, la recherche de solutions coordonnées »

Orientations à conserver ?

- > Le fait de disposer d'une stratégie d'efficacité énergétique... à compléter et amplifier.

Orientations à revisiter / réviser ?



- > Les orientations visant à lutter contre la périurbanisation, l'étalement urbain et la consommation d'espace sont à conserver, mais ne suffisent pas à faire diminuer les émissions de gaz à effet de serre liées aux déplacements. Travailler sur des leviers d'actions complémentaires pour limiter l'impact des déplacements sur le climat.



- > L'orientation sur le développement d'un habitat économe en énergie est à renforcer d'une part en ciblant la rénovation de l'existant, d'autre part en l'élargissant à l'ensemble des bâtiments (résidentiel, économique, immobilier d'entreprise).

Orientations à créer ? Rôle du SCoT à développer ?



- > Le SCoT pourrait se doter d'orientations visant à développer les énergies renouvelables sur le territoire, par :
 - SD énergie et BV > interterritoire l'identification des potentiels de production et par une réflexion sur la déclinaison opérationnelle de ces potentiels
 - ZAe
 - Marche à monter dans les DUL
 - Quel positionnement pour le SCoT entre « conseiller ou imposer » ?



Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir ? Quelle gouvernance ?

- > Le SCoT devrait comprendre une stratégie plus lisible d'adaptation au changement climatique >> doit préciser ses attendus pour que les actions soient cohérentes, notamment dans le cadre des PCAET (qui doivent prendre en compte les SCoT).
- > Comment surmonter les freins liés à l'application des dispositions du SCoT sur la prévention de l'exposition de la population aux pollutions et nuisances ? Faudrait-il compléter /élargir ces dispositions ?
- > La localisation du développement futur de l'urbanisation, au regard de la connaissance actualisée du risque, reste à approfondir de manière concertée en introduisant la résilience des territoires.
- > **Développer / renforcer les compétences locales pour la mise en place d'un urbanisme résilient (non débattu)**

Témoignages et débats

- ➔ « Si le SCoT n'est pas en 1^{ère} ligne sur les questions de vulnérabilité du territoire, on passe à côté de l'enjeu » « Il faut que le SCoT redéfinisse des solutions d'adaptation pour le territoire »
- « Il faut passer de « on peut pas faire » à « qu'est-ce qu'on peut faire ». « L'échange d'expériences est important en la matière »
- ➔ « L'enjeu de la qualité de l'air nécessite un travail collectif. » « Les collectivités ont du mal à parler de la 1^{ère} insécurité de notre territoire : la pollution atmosphérique. On peut constater une incapacité à agir. L'enjeu réside dans le fait de porter ensemble des positions et objectifs forts, et de les assumer ». Doit-on avoir un SCoT davantage prescripteur ? »
- ➔ « Le SCoT est l'outil pour donner les axes stratégiques » « La meilleure connaissance sur les risques et la nouvelle doctrine de l'Etat vont nous obliger à :
 - repenser ce qu'on veut faire des secteurs désormais inconstructibles > agriculture et ombrières et serres photovoltaïques par ex. »
 - adapter les espaces pot^{tiels} de développement du SCoT.»

Orientations à conserver ?

- > Le DOO du SCoT ne comportait pas d'orientations sur la résilience, le concept n'ayant à l'époque pas encore pris la place qu'on lui connaît dorénavant dans le débat public. Toutefois, les orientations du SCoT sur la prévention des risques seraient à amplifier.

Outils à réviser / réviser ?



- > Rendre lisible une stratégie d'adaptation du territoire au changement climatique.

Outils à créer ?

- > Devant le renouvellement profond des connaissances sur les risques et la façon dont ces risques viennent questionner le dimensionnement des EPD, le SCoT devra réfléchir à la manière d'améliorer la prise en compte des risques dans le développement futur de la GREG, intégrant une réflexion spécifique sur :



- les modalités d'urbanisation et de densification des espaces soumis aux risques,
- les futurs usages développer sur les espaces devenus inconstructibles.

Outils à abandonner ?

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ? Quelle gouvernance ?

- > Renforcer le rôle de la TVB dans l'ensemble des milieux : une ambition du SCoT à revoir sur la base d'un bilan biodiversité en partenariat avec les scientifiques, + une marche à monter notamment sur :
 - la nature en ville, rôle transversal ?
 - le suivi de la biodiversité ?
 - l'animation / suivi des actions menées en termes de remise en bon état des corridors écologiques ?
 - ...

- > Le SCoT doit continuer à être moteur sur le lien urbanisme et eau :
 - Sécurisation inter-territoires et capacité d'aménager au regard de la ressource
 - Peu de SD Eaux pluviales sur le territoire : le SCoT doit poursuivre la dynamique engagée
 - Limitation de l'imperméabilisation des sols : le SCoT aura un rôle majeur à jouer pour accompagner les collectivités sur ces questions

Témoignages et débats

➡ « Si la déclinaison de la TVB du SCoT est bien faite dans les DUL, pour autant relever l'enjeu de la perte de biodiversité nécessite de changer de paradigme : rendre prioritaire la préservation du patrimoine naturel puis venir construire autour les aménités pour l'Homme. »

« Les ambitions du SCoT sur la nature en ville sont difficiles à mettre en œuvre localement car on se heurte, en tant qu'élus, aux propriétaires. »

➡ « Le plan de sécurisation et le dialogue qu'il a permis d'instaurer sont nécessaires »

« La solidarité inter-territoriale est d'autant plus nécessaire dans le contexte du changement climatique »

Orientations à conserver ?

- > Les orientations visant à préserver les enjeux de biodiversité et la structuration du territoire par la trame verte et bleue sont à conserver dans leur ensemble : elles ont prouvé leur efficacité et sont bien appropriées par les communes.
- > Les orientations visant à préserver la ressource en eau et assurer la sécurisation de l'alimentation en eau potable n'ont pas été remises en question et sont à conserver : leur rôle fort en termes d'alerte, de pédagogie (voire d'accompagnement des collectivités) a été reconnu.

Outils à réviser / réviser ?



- > La question posée par la poursuite de la perte de biodiversité nécessite de changer de paradigme. La TVB est à conforter, notamment d'orientations transversales et de modalités de mises en œuvre sur la nature en ville, intégrant aussi les enjeux de résilience climatique et risque, d'aménités et de développement de l'agriculture urbaine.

Outils à créer ? Rôle du SCoT à développer ?



- > En lien avec l'approbation du SDAGE, des notions nouvelles sont apparues : zones de sauvegarde, compensation de l'imperméabilisation liée à l'urbanisation nouvelle > le SCoT devra se doter d'orientations liées à ces enjeux + développer un travail interSCoT.

Outils à abandonner ?

Doit-on continuer dans la même direction ? Comment anticiper les questions à venir dans le SCoT ? Quelle gouvernance ?

> Quelles perspectives d'évolution du SCoT pour aller au-delà de la préservation des espaces agricoles ?



Témoignages et débats

« Le développement de l'agriculture de moyenne montagne et de collines se heurte au problème de l'avancée de la forêt ». « Pour la redynamiser, on a besoin de reconquérir du foncier agricole ». « On a besoin que le SCoT soit plus précis pour le soutien de l'agriculture de coteaux, pour l'élevage »

> Comment accompagner les nouveaux enjeux liés à la production agricole et à la consommation ? Comment développer un volet alimentaire en cohésion et en soutien avec les démarches engagées par les territoires ? Conforter la gouvernance inter-territoire et la cohérence du chaînage des actions sur ces domaines ?



« Le développement de la filière agricole et alimentaire locale passe par une convergence de la stratégie de nos différents territoires. Il nous faut considérer ensemble les terres agricoles du grand bassin de vie alimentaire »

« Les initiatives qui se développent sur la question de l'autonomie alimentaire questionnent nos politiques foncières ». « On a besoin d'une stratégie foncière dans le SCoT ».

« Il faut faire attention au vocabulaire que nous utilisons lorsque nous abordons la question de la stratégie alimentaire. On peut travailler sur des objectifs de davantage consommer local et de mieux valoriser les produits locaux. "L'autonomie alimentaire" n'est en revanche pas un objectif réaliste ».

Orientations à conserver ?

- > Carte pour la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et les orientations qui lui sont associées

Orientations à revisiter / réviser ?



- > Revisiter la carte des principales zones à enjeux agricoles (en lien notamment avec les stratégies alimentaires émergentes, les politiques foncières agricoles à engager, la relance des démarches PAEN...)?
- > Être plus précis dans les objectifs et les moyens d'actions à développer en faveur de l'agriculture de moyenne montagne / collines et la reconquête des friches agricoles

Orientations à créer ? Rôle du SCoT à développer ?



- > Introduire une orientation relative à l'agriculture urbaine (intégrée dans celle relative à la TVB urbaine) ?
- > Introduire une orientation relayant les travaux des territoires sur la stratégie alimentaire à l'échelle de la GREG ?

II

PRÉPARATION DU SÉMINAIRE DU 6 NOVEMBRE « ATTRACTIVITÉ ET MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DE LA GREG – QUELLES ÉVOLUTIONS DU SCOT ? »

1. Temps introductifs

« Attractivité et modèle de développement de la GREG – quelles évolutions du SCoT ? »

2. Grande attractivité de la GREG et capacité de résilience - Apports d'éléments éclairant le bilan et les débats [9h15/10h50]

1. Bilan / évaluation de la mise en œuvre du SCoT sur la grande attractivité *[Agence d'urbanisme]*
2. Evolutions du système économique local *[Magalie Talandier]*
3. Quelles capacités de résilience de la GREG ? *[Magalie Talandier]*

3. Ateliers [10h50/12h30]

Atelier 1 - Comment faire évoluer le modèle de développement de la GREG / Quelles évolutions faire porter au SCoT ? *[animation Magalie Talandier- Agence]*

Atelier 2- Vers quoi et comment faire évoluer la gouvernance territoriale ? *[animation Martin Vanier]*

4. Quel rebond de la GREG ? [13h45/16h]

1. Restitution des 2 ateliers par un rapporteur élu
2. Table-ronde - Vers quoi et comment faire évoluer le SCoT : périmètre / outils ? *Interpellation Y. Ollivier, expression de chaque représentant EPCI, de l'Etat*

5. Conclusion et perspectives [16h/16h15]

L'AGENCE
D'URBANISME DE LA RÉGION GRENOBLOISE

— v — v — v — v — v —
OBSERVER PLANIFIER PROJETER ANIMER PARTAGER

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

SCoT 2030

DE LA GRANDE RÉGION DE GRENOBLE
ÉTABLISSEMENT PUBLIC

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

21 rue Lesdiguières
38000 Grenoble
04 76 28 86 00
accueil@aurg.asso.fr
www.aurg.org